

1^{ère} séance : lundi 31 janvier 2022 à 19h30**Séance ordinaire.**

L'an deux mil vingt-deux, le 31 janvier, le conseil municipal de la Commune de Dabo s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 25 janvier deux mil vingt-deux, sous la présidence de M. Eric WEBER, Maire.

Présents (19) :

Monsieur le Maire, Eric WEBER.

Mmes et Ms les adjoints : LEHRER Marie-Reine, DILLENSCHNEIDER Anne, BENTZ Muriel, ANTONI David.

Mmes et Ms les conseillers : BLAISE Murielle, CHRISTOPH Viviane, DIEMER Hélène, KLEIN Angélique, HUGUES Emilie, KNOLL Sylvie, LE MEUR Elisabeth, SCHWALLER Lydie, SPENGLER Christophe, WEBER Didier, ZOTT Patrick, CHEVRIER Franck, ZIMMERMANN Jérémy, SCHWALLER Michel.

Excusés (4) : WILMOUTH Jean-Michel (procuration à WEBER Eric), GASSER Nicolas (procuration à DILLENSCHNEIDER Anne), WOLFF Thierry (procuration à BENTZ Muriel), WEINSANDO-RUFFENACH Dominique (procuration à KLEIN Angélique).

Mme DILLENSCHNEIDER Anne a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de séance du 14.12.2021.
2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Tarification du service de l'eau 2022.
4. Redevance pour prélèvement sur la ressource en Eau 2022.
5. Tarification du Messti 2022.
6. Création de postes saisonniers pour les activités périscolaires (vacances de février et avril 2022) : Accueil Centre de Loisirs.
7. Appel cotisation pour l'assurance des sapeurs- pompiers de Dabo pour les années 2020 et 2021.
8. Modification de la Convention de location de la MARPA.
9. Modification du Bail emphytéotique de la MARPA.
10. Acquisition de terrains privés au profit de la Commune : 2 terrains appartenant à M. et Mme KILHOFFER René.
11. Acquisition de terrains privés au profit de la Commune : 2 terrains appartenant à M. DILLENSCHNEIDER Joseph.
12. Attribution du marché de travaux : renouvellement des conduites d'adduction et de transport en eau potable de l'unité de distribution de Dabo, La Hoube et Hellert
13. Divers et communications.

1. Approbation du compte rendu de séance du 14.12.2021.

Le compte rendu du 14.12.2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION N° 2021-22 B : renouvellement concession funéraire au cimetière de Hellert par Mme Odile Pett, Céline Pett et Marie-Laure Pett épouse Spitz, pour elles-mêmes ainsi que tous leurs héritiers et les héritiers du premier concessionnaire MR Florent Pett.

DECISION N° 2021-23 : nouvelle concession funéraire au cimetière de Schaeferhof par Mr et Mme André et Michelle Oberlé, pour eux-mêmes ainsi que tous leurs héritiers.

DECISION N° 2021-24 : renouvellement concession funéraire au cimetière de Dabo par Mr Schwaller Léon 38, rue de la Zorn à Dabo, pour lui-même, tous ses héritiers ainsi que les héritiers du premier concessionnaire Fridolin Schwaller.

DECISION n° 2021-25 : renouvellement concession funéraire au cimetière de Dabo par Mr Jean-Pierre Fogel, Mmes Angèle Freyermuth et Anne-Marie Kimenau de Dabo.

DECISION n° 2022-001 : renouvellement concession funéraire de Mme Monique Barth de Hellert, pour elle-même ainsi que tous ses héritiers.

DECISION n° 2022-002 : Reprise de concession funéraire au cimetière de Hellert, suite à substitution faite par Mme Janine Ramm pour Mr Emmanuel Barth de Hellert pour lui-même ainsi que tous ses héritiers et son père.

DECISION n° 2022-003 : renouvellement concession funéraire au cimetière de La Hoube, par Mme Dieda Bernadette de La Hoube pour elle-même, son époux et tous ses héritiers.

3. Tarification du service de l'eau 2022.

RAPPEL DES PRECEDENTS TARIFS	Prix de l'eau	Prix du compteur
<i>Du 01.04.2016 au 31.01.2016</i>	1.60 €HT/m ³	21.00 € HT
<i>Du 01.01.2017 au 31.12.2017</i>	2.00 €HT/m ³	22.00 € HT
<i>Du 01.01.2018 au 31.12.2018</i>	2.10 €HT/m ³	22.00 € HT
<i>Du 01.01.2019 au 31.12.2019</i>	2.10 €HT/m ³	22.00 € HT
<i>Du 01.01.2020 au 31.12.2020</i>	2.20 €HT/m ³	22.00 € HT
<i>Du 01.01.2021 au 31.12.2021</i>	2.30 €HT/m ³	22.00 € HT
<i>Du 01.01.2022 au 31.12.2022</i>	2.40 €HT/m ³	22.00 € HT

- Une facture sera établie pour le 1^{er} semestre 2022 (relevé juillet 2022) payable en octobre 2022.
- Une deuxième facture sera établie pour le second semestre 2022 (relevé janvier 2023) payable en mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Fixe le prix du mètre-cube d'eau pour l'année 2022 à 2.40 € HT,**
- 2. Approuve le prix du compteur à 22 € HT,**
- 3. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : 22 voix POUR. 1 voix CONTRE.

DCM N° 2022-01-D001

4. Redevance pour prélèvement sur la ressource en Eau 2022.

Pour rappel : La délibération du 29 janvier 2021 fixe la redevance de prélèvement sur la ressource en Eau à 0.090 €/m³. La facturation sur la consommation Eau 2021 a été établie en tenant compte de ce taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Décide, pour la facturation de la consommation de l'eau de l'année 2022, de maintenir le taux de la redevance sur la ressource en Eau à 0.090 €/m³,**
- 2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2022-01-D002

5. Tarification du Messti 2022.

Rappel des tarifs 2021 : gratuité en raison du covid-19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Renouvelle la gratuité des emplacements pour le MESSTI 2022 sur les villages de Dabo et Schaeferhof,**
- 2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : 22 voix POUR. 1 voix CONTRE.

DCM N° 2022-01-D003

6. Création de postes saisonniers pour les activités périscolaires : Accueil Centre de Loisirs.

M. le Maire informe les conseillers que le fonctionnement de l'accueil Centre de Loisirs, durant les petites vacances scolaires, nécessite la création de 5 emplois saisonniers pour 1 semaine durant les vacances en février 2022 et pour 1 semaine durant les vacances en avril ; à raison de 35h sur le grade d'Adjoint d'Animation-échelon 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1. Approuve la création de 5 postes saisonniers sur le grade d'Adjoint d'Animation, échelon 1 à 35h pour 1 semaine durant les vacances de février et d'avril 2022 ;**
- 2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2022-01-D004

7. Appel cotisation pour l'assurance des sapeurs- pompiers de Dabo pour les années 2020 et 2021.

Pour l'année 2020, la cotisation du centre d'intervention de DABO s'élève à 986.85 € ; réparti comme suit :

- 13 agents actifs = 571.35 €
- 12 agents « vétérans » = 281.10 €
- Don œuvre des pupilles = 100,00 €
- 2 abonnements groupés au magazine le sapeur-pompier = 34,40 €

Pour l'année 2021, la cotisation du centre d'intervention de DABO s'élève à 901.70 € ; réparti comme suit :

- 13 agents actifs = 598.00 €
- 12 agents « vétérans » = 303.70 €
- Don œuvre des pupilles = / €
- 2 abonnements groupés au magazine le sapeur-pompier = / €

Pour mémoire :

- 2019 = (22 agents) 642.20€ + (2 abonnements) 34.40 € + (1 don œuvre des pupilles) 100,00 € = 776.65 €
- 2018 = (15 agents) 534,50 € + (1 abonnement) 17,20 € + (1 don œuvre des pupilles) 100,00 € = 651,70 €
- 2017 = (15 agents) 506,50 € + (2 abonnements) 34,00 € = 540,50 €
- 2016 = (12 agents) 500,40 € + (2 abonnements) 32,40 € = 532,80 €
- 2015 = (13 agents) 539,50 € + (2 abonnements) 33,00 € = 572,50 €
- 2014 = (15 agents) 612,75 € + (2 abonnements) 32,40 € = 645,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **Approuve le versement d'une subvention de 986.85 € pour l'année 2020 et de 901.70 € pour l'année 2021 au titre de la participation communale aux frais d'assurance des agents du centre d'intervention de DABO,**
2. **Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2022-01-D005

8. Modification de la Convention de location de la MARPA.

Préambule : Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2019, il avait été approuvé la signature d'une convention de location entre la Commune de Dabo et Moselis.

Développement :

Avec l'accord de prise en gestion de la MARPA par le groupe SOS seniors, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la convention de location initiale en une convention tripartite Entre Moselis, la Commune et le Groupe SOS Seniors.

Présentation des termes de la convention par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **Approuve la modification de la convention de location de la MARPA telle que proposée par Moselis en date du 11.01.2022,**
2. **Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2022-01-D006

9. Modification du Bail emphytéotique de la MARPA.

Préambule : Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2017, il avait été approuvé la signature d'une convention de partenariat qui incluait une proposition de bail emphytéotique entre la Commune de Dabo et Moselis d'une durée de 30 ans. Ce bail n'a pas encore été signé à ce jour

Développement :

Afin de permettre une réduction de la redevance annuelle reversée par le gestionnaire à Moselis, divers ajustements ont été réalisés, dont notamment la prolongation de certains prêts, au-delà la période de 30 ans prévue dans le projet initial. Avec l'accord de prise en gestion de la MARPA par le groupe SOS seniors, une nouvelle proposition de bail

emphytéotique est soumise au Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce bail avec Moselis.

Présentation des termes du bail emphytéotique par M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve la modification du bail emphytéotique telle que proposé par Moselis en date du 11.01.2022,
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

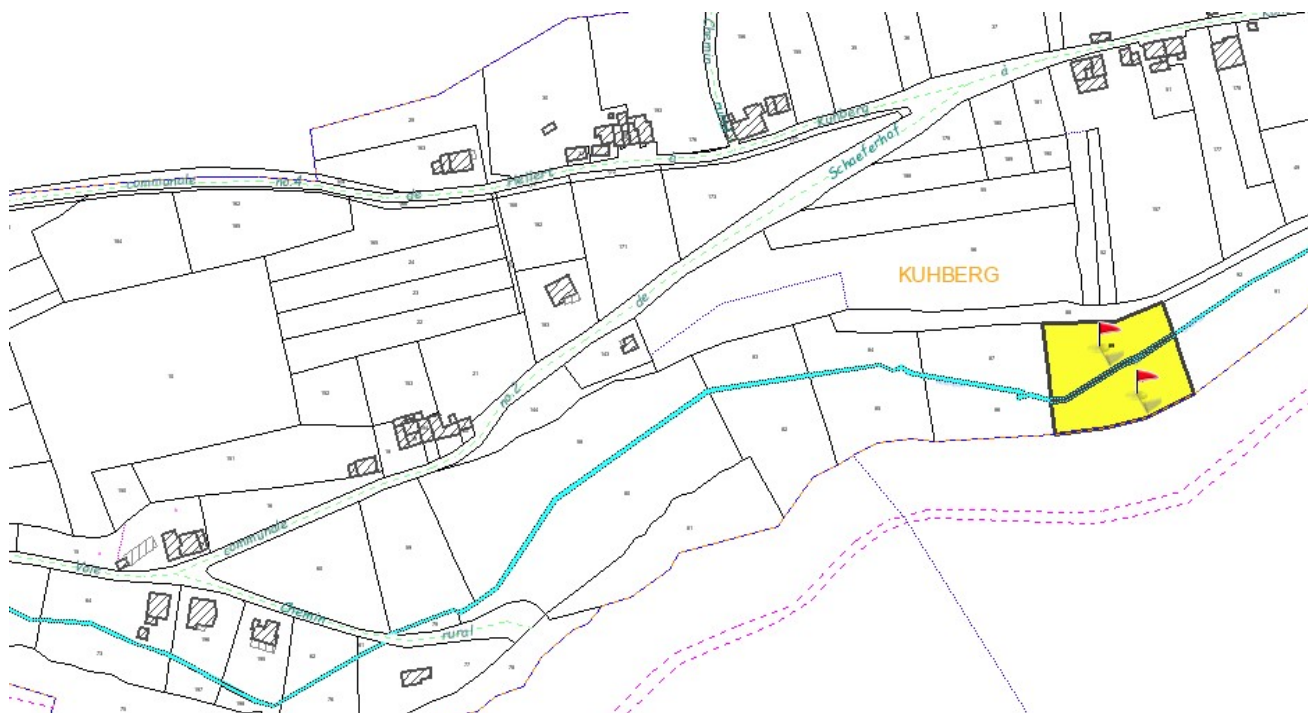
DCM N° 2022-01-D007

10. Acquisition de terrains privés au profit de la Commune : 2 terrains appartenant à M. et Mme KILHOFFER René.

M.KILHOFFER René et Mme KILHOFFER Bernadette (née SCHOTT), habitants à la Lochmühl, proposent 2 terrains sur le ban communal de Dabo :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance	Zone du PLU
23	89	Kuhberg	1410 m ²	Agricole
23	190	Kuhberg	1520 m ²	Agricole

Localisation des terrains :



Nb : Terrains intéressant l'ONF dans le cadre des échanges avec la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'acquisition des parcelles appartenant à M et Mme KILHOFFER René au prix de 25€ de l'are ; soit un total de 586 € ; la formalisation de la transaction se fera par un acte administratif de vente ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

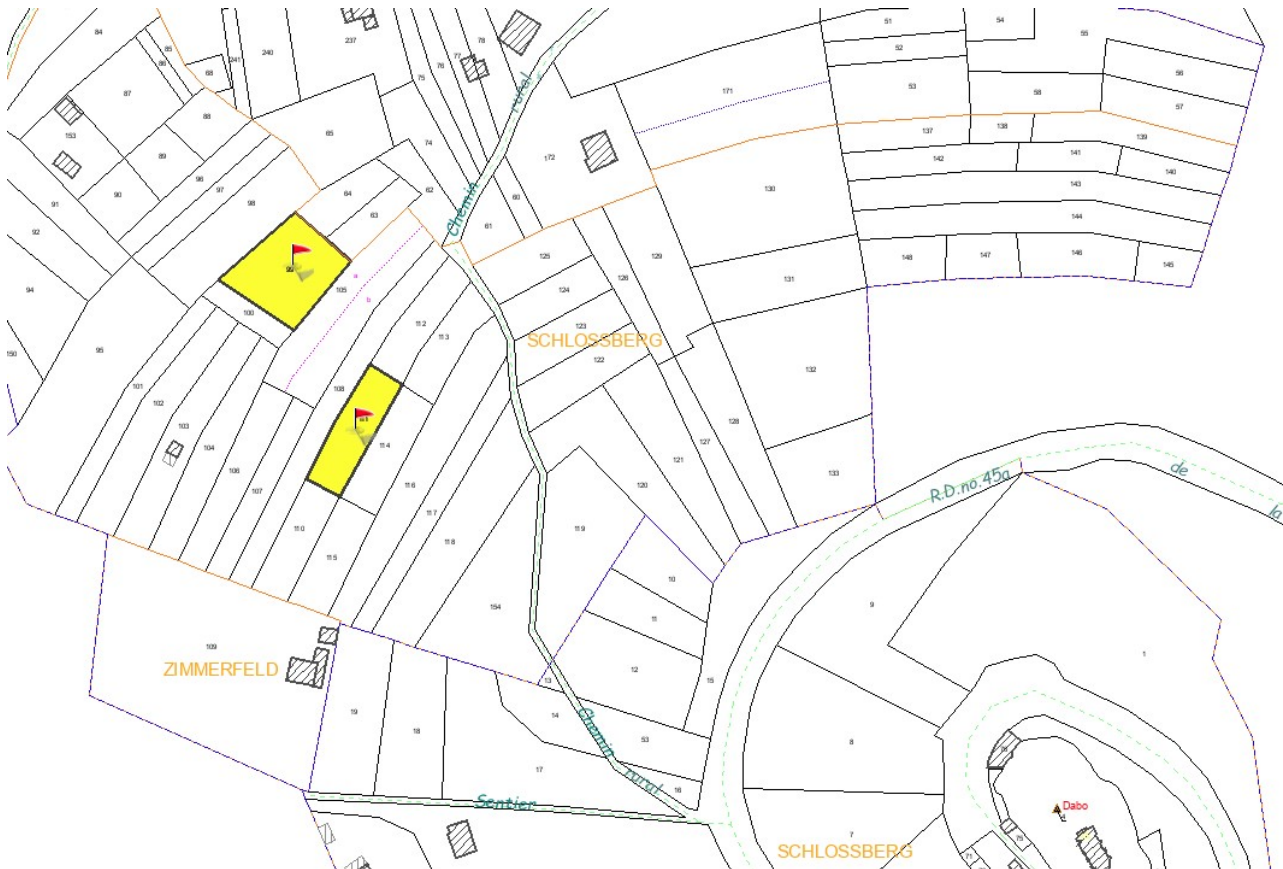
VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2022-01-D008

11. Acquisition de terrains privés au profit de la Commune : 2 terrains appartenant à M. DILLENSCHNEIDER Joseph.

M.DILLENSCHNEIDER Joseph, habitant à FEGERSHEIM, propose 2 terrains sur le ban communal de Dabo :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance	Zone du PLU
09	99	Schlossberg	1144 m ²	Agricole
09	111	Schlossberg	753 m ²	Agricole

Localisation des terrains :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'acquisition des parcelles appartenant à M. DILLENCHNEIDER Joseph au prix de 20€ de l'are ; soit un total arrondi à la somme de 380 € ; la formalisation de la transaction se fera par un acte administratif de vente ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2022-01-D009

12. Attribution du marché de travaux : renouvellement des conduites d'adduction et de transport en eau potable de l'unité de distribution de Dabo, La Hoube et Hellert.

L'ouverture des plis du marché de travaux concernant le renouvellement des conduites d'adduction et de transport en eau potable de l'unité de distribution de Dabo, La Hoube et Hellert a eu lieu en mairie le vendredi 26 novembre 2021 : 3 entreprises ont fait chacune une offre et ont été toutes les 3 retenues pour analyse.

Le Bureau SAFEGE, Maître d'œuvre de la collectivité, a ensuite procédé à l'analyse de ces offres (en fonction des critères d'attribution mentionnés dans le marché) et a établi le classement suivant :

- 1^{ère} position : Groupement LINGENHELD TP/SOGEA EST BTP-ETP REICHART. LINGENHELD TP est le mandataire du groupement = 1 249 818.75 €
- 2^{ème} position : l'Entreprise SCRE de HERANGE = 1 309 882.50 €
- 3^{ème} position : l'Entreprise ADAM TP = 1 377 826.00 €

Le Conseil Municipal, au vu de l'analyse susmentionnée par SAFEGE, et après en avoir délibéré :

1. Attribue le marché de travaux de renouvellement des conduites d'adduction et de transport en eau potable de l'unité de distribution de Dabo, La Hoube et Hellert à LINGENHELD TP / SOGEA EST BTP-ETP REICHART pour un montant de 1 249 818.75€
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2022-01-D010

13. Divers et communications.

Pour information, la mairie et les écoles sont passés à la Fibre.

***/**

Séance levée à 21h15.

Liste des élus présents	Signature
WEBER Eric, Maire	
LEHRER Marie-Reine, 1 ^{ère} Adjointe	
WILMOUTH Jean-Michel, 2 ^{ème} Adjoint	Exc.
DILLENSCHNEIDER Anne, 3 ^{ème} Adjointe	
GASSER Nicolas, 4 ^{ème} Adjoint	Exc.
BENTZ Muriel, 5 ^{ème} Adjointe	
ANTONI David, 6 ^{ème} Adjoint	
CHRISTOPH Viviane	
HUGUES Emilie	
LE MEUR Elisabeth	
BLAISE Murielle	
SPENGLER Christophe	
WOLFF Thierry	Exc.
SCHWALLER Lydie	
WEBER Didier	
KNOLL Sylvie	
CHEVRIER Franck	
DIEMER Hélène	
ZIMMERMANN Jérémy	
ZOTT Patrick	
KLEIN Angélique	
SCHWALLER Michel	
WEINSANDO-RUFFENACH Dominique	Exc.